

Frais du contrat d'assurance vie*	
Nom du contrat	Bourse Direct Vie
Nom du distributeur	
Type du contrat	Contrat groupe d'assurance vie libellé en euros et/ou en unités de compte
Montant minimal de versement initial	500 €
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	0 €
Frais annuels	
Frais de gestion du contrat	
Frais des supports	
Support fonds euros Apicil Euro Garanti	0,65%
Support fonds euros Apicil Euroflex	4,00%
Support unités de compte	0,75%
Gestion pilotée ou standardisée	NA
Frais de gestion des unités de compte	
1/Gestion libre	
Fonds actions**(moyenne)	1,75%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,69%
Fonds obligations (moyenne)	1,09%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,43%
Fonds immobilier****(moyenne)	1,53%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	4,28%
Fonds diversifiés (moyenne)	1,74%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,74%
2/Gestion pilotée ou standardisée	
NA	
Autres frais annuels	
frais forfaitaires	NA
frais proportionnels	NA
Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)	
Frais sur versement	0%
Frais de changement de mode de gestion (en % ou en €)	NA
Frais d'arbitrage	
proportionnels ou forfaitaires	0% (sauf arbitrages d'Apicil EuroFlex vers Apicil Euro Garanti : 2%)
nombre d'arbitrage gratuits par an	NA
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0%
Frais sur les versements de rente	0%
Frais de rachat	0%
<p>APICIL Epargne - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, entreprise régie par le Code des assurances au capital de 13 717 446 €, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 440 839 942. Siège social : 38 rue François Peissel 69300 Caluire et Cuire. 06/2022-ER22/FCR0171</p>	
<p>NA : non applicable *= le tableau indique les principaux frais du plan constatés au derniers exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau. **= la catégorie "fonds actions" inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital investissement(FCPR,FPCI,FPS) et les titres vifs. ***= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos. ****=la catégorie "fonds immobilier" inclut les OPCV, les SCPI et les SCI.</p>	